

REUNION D'INFORMATION CLIENTS

METTRE EN PLACE LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE) DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIES

SUPPORT D'ANIMATION

Sources :

- Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, article 1^{er}

- Ordonnance n° 2017-1718 du 20 décembre 2017 visant à compléter et mettre en cohérence les dispositions prises en application de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social
- Loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social, articles 5, 6 et 7
- Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique
- www.travail-emploi.gouv.fr, comité social et économique : 100 questions-réponses

Sommaire

LE CSE, QU'EST-CE QUE C'EST ?	5
Une instance représentative du personnel unique.....	6
Slide 3 : Une instance unique	6
ELECTIONS DU CSE	7
Organisation de l'élection	8
Slide 5 : Mise en situation	8
Slide 6 : Les entreprises concernées.....	8
Slide 7 : Cadre de la mise en place du CSE	9
Slide 8 : En cas de variation d'effectif.....	10
Slide 9 : L'accord préélectoral	10
Slide 10 : Les salariés électeurs	14
Slide 11 : Les candidats.....	15
Déroulement de l'élection	18
Slide 12 : Mise en situation	18
Slide 13 : Organisation matérielle	18
Slide 14 : Déroulement du scrutin.....	22
Suites de l'élection	23
Slide 15 : Résultats.....	23
Slide 16 : Elections partielles.....	23
Slide 17 : Carence	24
Contentieux.....	25
Slide 18 : En cas de litige.....	25
ATTRIBUTIONS DU CSE DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES	26
Champ d'intervention du CSE	27
Slide 20 : Mise en situation	27
Slide 21 : Attributions générales du CSE	27
Slide 22 : Attribution en matière de négociation collective.....	29
Slide 23 : Spécificité concernant les Sociétés anonymes (SA).....	29
FONCTIONNEMENT DU CSE DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES	30
L'organisation de l'instance	31
Slide 25 : Composition.....	31

Slide 26 : Des moyens variés	32
Les moyens des membres élus.....	33
Slide 27 : Mise en situation	33
Slide 28 : Du temps de « travail effectif »	33
Slide 29 : Un droit de circulation	34
Slide 30 : Une formation.....	35
Slide 31 : Un droit d'alerte	35
Slide 32 : Une protection spécifique	36
Slide 33 : Et en contrepartie des moyens...	37